



Nieul87

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

Membres :	19
Présents :	16
Représentés :	3
Abstention :	0
Exprimés :	19
POUR :	19
CONTRE :	0

2026/58

Envoyé en préfecture le 08/07/2026

Reçu en préfecture le 08/07/2026

Publié le 08/07/2026

ID : 087-218710705-20260701-DL_2026_58-DE

EXTRAIT du Registre des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de M. Laurent Bila, Maire. Date de la convocation : 26 juin deux mil vingt-six.

Présents : MM. Bila Laurent, Ruaud Jean-Luc, Mme Chaumont Marie-Claude, M. Auzemery Laurent, Mme Giannoni Virginie, MM Pagnou Pascal, Quette Pierre, Mmes Lecointre Marie-France, Reaully Paola, Malric Claire, Bruyère Nathalie, Piralla Sandra, MM. Mazin Clément, Crespy Benjamin, Détienne Aurélien.

Absents excusés : M. Moulaine Charles donne procuration à Mme Bruyère Nathalie, Mme Gaspard Céline donne procuration à M. Ruaud Jean-Luc, Mme Boulesteix Myriam donne procuration à M. Bila Laurent, M. Tronche Imanol donne procuration à Mme Giannoni Virginie.

Secrétaire de séance : Mme Giannoni Virginie.

Objet : Motion de soutien à la loi intégrale visant à lutter contre les violences sexistes et sexuelles commises à l'encontre des femmes et des enfants

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'une motion proposée par Monsieur Stéphane Delautrette en sa qualité de Député de la Haute-Vienne :

Chaque année en France, selon la Commission Indépendante sur l'inceste et les Violences sexuelles faites aux Enfants, 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles, soit un enfant toutes les trois minutes. La jeune Lyhanna fait partie de ces victimes innocentes. Sa mort a profondément choqué les Françaises et les Français à juste titre. Elle révèle des failles importantes et persistantes dans la protection des victimes et le traitement judiciaire des violences sexuelles. Cette situation doit s'arrêter.

Le 25 novembre 2025, des députés venant de différentes familles politiques – sur proposition de Céline THIEBAULT-MARTINEZ, députée socialiste – ont déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale, une loi intégrale contre les violences sexuelles avec pour axes principaux :

- Le renforcement de la prévention, des mécanismes de détection systématique, de signalement et de la protection des victimes
- L'augmentation significative des moyens de la justice, des forces d'enquête et des services de protection de l'enfance
- La création de parcours de prise en charge des soins liés aux violences sexistes et sexuelles
- Le renforcement de la formation obligatoire des professionnels
- Le renforcement de la lutte contre les contenus pédo-criminels et les plateformes diffusant des contenus favorisant les violences sexuelles commises à l'encontre des femmes et des enfants.

Cette loi intégrale, voulue par plus de 150 associations, doit être discutée au plus vite au Parlement.

Nous, élus de la République, membres du Conseil municipal de Nieul en Haute-Vienne demandons l'ouverture au plus vite d'un débat parlementaire sur la loi visant à lutter de manière intégrale contre les violences sexistes et sexuelles commises à l'encontre des femmes et des enfants.

À la suite de cet exposé, le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette motion.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 7 juillet 2026

La secrétaire de séance,
Virginie Giannoni.



Monsieur le Maire,
Laurent Bila.